



DEMANDE D'AIDE POUR LE CHAUFFAGE

A déposer en Mairie au plus tard le 23 octobre 2026

Dossier suivi par Mme Marie-Laure GRAVELEAU,
Vice-Présidente du CCAS
Et Mme Florence RENAUD, Rédacteur territorial
Tél. : 02 31 78 98 71 – Mail : urbanisme@barentin.fr

Vous avez 63 ans et plus et le montant annuel retenu* (voir calcul ci-dessous) des ressources de votre foyer ne dépasse pas :

- Pour une personne seule : 15 880 €
- Pour un couple ou le foyer : 19 850 €

Peut-être êtes-vous éligible à l'aide au chauffage.

Merci de bien vouloir compléter ce formulaire et le déposer en Mairie accompagné des pièces justificatives (celles-ci seront photocopiées et vous seront rendues immédiatement), ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire.

Votre dossier sera examiné par le Centre Communal d'Action Sociale.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° Téléphone :

Adresse :

.....

RESSOURCES DU FOYER :

Revenu fiscal de référence (**joindre l'avis d'imposition 2026 sur revenus 2025**) €/an

Aide au logement (**joindre le justificatif de la CAF**) €/an

TOTAL RESSOURCES : €/an

CHARGES DU FOYER :

Loyer (**joindre la dernière quittance de loyer**) €/an

Taxe foncière (**joindre le dernier avis de taxe foncière**) €/an

Mutuelle (**joindre le dernier appel de cotisations ou de prélèvements**) €/an

TOTAL CHARGES : €/an

***MONTANT ANNUEL RETENU** (total ressources - total charges) : €/an